

- ✓ PRIX DU CARBURANT EN HAUSSE
- ✓ PROBLÈME DE STATIONNEMENT
- ✓ PROBLÈME DE PARKING

---

## ALARME SOCIALE

---

Réf. : UNSA 12-11-2018

Le 16-11-2018

### Constat d'accord

Etaient présents :

Pour la Direction : Mme BATON, ARHD CML

Pour le syndicat UNSA RATP : Mme BASTIEN, MM. PIERRE-VICTOR et COTTY.

Suite à l'alarme sociale déposée le 12 novembre 2018 par le syndicat UNSA RATP auprès de Patricia DELON, Directrice du Département CML, les représentants syndicaux ont été reçus le 15 novembre 2018 pour le motif suivant :

« Problèmes récurrents de parking, explosion du coût des PV de stationnement, vignette anti-pollution, hausse du prix des carburants, mesures gouvernementales fortes de transitions écologiques, tous ces éléments viennent percuter à la baisse, le pouvoir d'achat des opérateurs de CML.

Au delà de l'augmentation nécessaire du montant mensuel de l'ACD, la direction du département doit faire respecter en tous points l'IG 304, l'obligation faite dans le code du travail de fournir un travail ainsi que les moyens de le réaliser.

Cela suppose une organisation de travail adaptée et des actions innovantes pour accompagner les opérateurs de CML dans des possibilités d'alternatives de mobilité avec par exemple, la mise en place d'une prime opérateurs de mobilité écologique. »

Pour la Direction :

La direction est consciente que la hausse du prix des carburants peut engendrer des difficultés pour les salariés RATP – au même titre que tout salarié en France - et plus particulièrement ceux dont les horaires ne leur permettent pas d'emprunter les transports en commun.

Elle rappelle que c'est pour prendre en compte la difficulté de prendre les transports en commun que la prime ACD existe. Les dispositifs de cette nature ne peuvent faire l'objet d'une discussion qu'au niveau de l'entreprise, même si la garantie du maintien du pouvoir d'achat des agents correspond bien à une préoccupation du département CML.

**DÈS LE 22 NOVEMBRE 2018  
JE VOTE UNSA RATP**

Pour le Syndicat UNSA RATP :

Commencer tôt et terminer tard.

Participer à la sécurisation des espaces, contrôler la validité des titres de transport à toutes les heures.

Pour assurer leurs missions, les agents RATP de CML n'ont d'autres choix que d'utiliser leurs véhicules pour être présents à leur poste de travail et cela même quand ils sont en horaires de journée. En effet, les agents habitent dans des zones de plus en plus éloignées de leur lieu de travail subissant toutes les contraintes de la mobilité et la politique de transition écologique mise en œuvre.

Devant l'absence d'incitations à utiliser des moyens alternatifs de mobilité et la rareté des places de stationnement, les complications sont à leur paroxysme !

Dans ce contexte, pour l'UNSA RATP, au-delà de la revalorisation de l'Allocation Complémentaire de Déplacement (ACD) qui sera abordée lors des négociations salariales dans l'entreprise en début 2019, des mesures spécifiques doivent être mises en place par le Département CML pour soutenir les agents comme par exemple une prime spécifique de mobilité écologique ou autres dispositifs de carrière ou primes afin d'éviter toute perte de pouvoir d'achat des agents venant travailler.

Le Syndicat UNSA RATP



La Direction



Sylvie BATON

**DIFFUSION COMPLÉMENTAIRE**

Observatoire Social (GIS), Syndicats : CGT, C.F.E. – CGC, SUD, CFDT, FO, SAT-RATP

**DÈS LE 22 NOVEMBRE 2018  
JE VOTE UNSA RATP**